



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY DU PREMIER CONCOURS INTERNE DE PROFESSEURS DES ÉCOLES - SESSION 2024 -

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION	3
COMPOSITION DES COMMISSIONS.....	3
DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.....	4
I. ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	4
II. ÉPREUVES D'ADMISSION	4
STATISTIQUES GÉNÉRALES.....	5
COMPTE-RENDU DU JURY DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	6
COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION.....	7
I. ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY	7
II. ÉPREUVE D'ENTRETIEN EN LANGUE POLYNÉSIEENNE	7
SUJETS	8

COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION

PRÉSIDENT

Monsieur Éric SIGWARD

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régional

MEMBRES

Madame Annie CHANG AH SANG

Professeure certifiée de Tahitien Français

Madame Rachel FRUGIER

Professeure agrégée de lettres classiques

Monsieur Moana GREIG

Inspecteur de l'éducation nationale

Monsieur Matani KAINUKU

Inspecteur de l'éducation nationale

Madame Ruth MANEA

Professeure des écoles hors classe

COMPOSITION DES COMMISSIONS

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Madame Ruth MANEA

Madame Rachel FRUGIER

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

Monsieur Matani KAINUKU

Madame Ruth MANEA

ÉPREUVE ORALE EN LANGUE POLYNÉSIENNE

Monsieur Moana GREIG

Madame Annie CHANG AH SANG

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

TEXTES DE RÉFÉRENCES :

- [Arrêté du 24 décembre 1992 fixant les modalités d'organisation du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles](#)
- [Arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française](#)

I. ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Une épreuve écrite permettant au candidat de mettre en évidence l'étendue et la qualité de sa culture personnelle et professionnelle dans l'ensemble du champ de la polyvalence de l'enseignant des écoles.

Au cours d'une première partie de l'épreuve, le candidat analyse et commente une documentation relative à une question d'actualité touchant à l'un des domaines entrant dans le champ de la polyvalence de l'enseignant des écoles.

Dans une seconde partie, il propose une programmation d'activités en classe permettant une exploitation pluridisciplinaire de cette question. Il indique le niveau de la scolarité primaire correspondant et développe l'une des séquences programmées.

Deux sujets seront proposés au choix des candidats.

L'épreuve est notée de 0 à 40.

Durée de l'épreuve : 4 heures.

II. ÉPREUVES D'ADMISSION

II-1. Épreuve d'entretien avec le jury

Une épreuve orale permettant au candidat de démontrer son aptitude à articuler ses connaissances, sa réflexion et son expérience professionnelle.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'exposé porte sur des questions posées par le jury à partir d'un dossier présenté par le candidat.

L'épreuve est notée de 0 à 40.

Durée de la préparation : 15 minutes.

Durée de l'exposé : 10 minutes.

Durée de l'entretien : 10 minutes.

II-2. Épreuve d'entretien en langue polynésienne

Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien en langue polynésienne avec le jury à partir d'un texte ou d'un document sonore d'une durée d'environ trois minutes en langue polynésienne et notée de 0 à 10.

Le candidat précise au moment de l'inscription la langue choisie : tahitien, pa'umotu, marquisien ou mangarévien.

Le niveau attendu cette épreuve est celui d'un utilisateur B1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

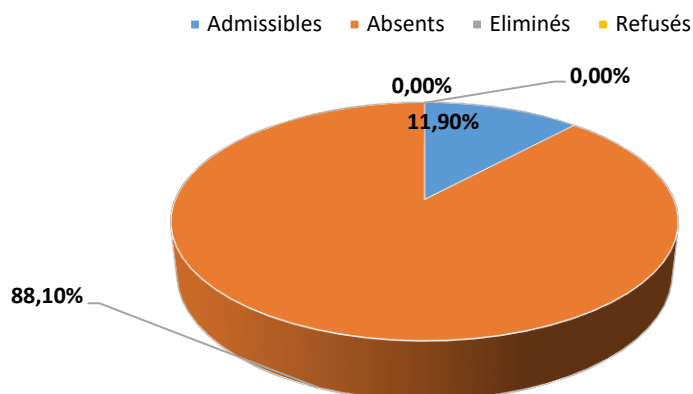
Durée de la préparation : 30 minutes.

Durée de l'épreuve : 15 minutes

STATISTIQUES GÉNÉRALES

I. Phase d'admissibilité

Postes	Inscrits	Présents	Absents	Éliminés	Refusés	Admissibles
10	42	5	37	0	0	5



II. Phase d'admission

Postes	Admissibles	Non recevable	Présents	Absents	Éliminés	Refusés	Admis
10	4	1	4	0	0	0	4

	Total Admissibilité /40	Total Admission /50	Total général (Admissibilité + Admission) /90
Nb de notes < à la moyenne	4	1	1
Nb de notes ≥ à la moyenne	0	3	3
Note la plus basse	12	23	40
Note la plus élevée	19	41	53
Moyenne	15,75	31,75	47,5

COMPTE-RENDU DU JURY DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

I. PREMIERE PARTIE DE L'ÉPREUVE

Tous les candidats ont choisi le sujet n° 2

1. Difficultés rencontrées par les candidats

- Les documents proposés n'ont pas été suffisamment mobilisés : il faut choisir et citer des extraits pertinents, qu'on prendra soin de mettre entre guillemets.
- Les candidats ont souvent manqué de hauteur de vue et ont eu du mal à faire émerger les enjeux de la thématique à partir des documents.

2. Attendus et conseils

- On attend des candidats qu'ils fassent émerger une problématique permettant de faire apparaître les enjeux de la thématique proposée dans les documents. Dans le sujet 2, il fallait mettre en perspective les enjeux sociétaux et les enjeux scolaires.
- La réflexion doit être organisée et le devoir structuré. A ce titre, il est nécessaire de proposer une introduction, un développement et une conclusion. Il faut également veiller à faire des paragraphes et utiliser des connecteurs logiques.
- Les candidats doivent s'appuyer sur les documents, afin de les analyser et de les commenter. En aucun cas, il ne s'agit de paraphraser (voire de recopier) des extraits entiers des textes proposés. Il faut au contraire choisir des éléments pertinents qui permettront d'illustrer ou de nourrir la réflexion. Il faut également faire des liens entre les différents documents.
- On attend des candidats qu'ils fassent état de leur culture personnelle et professionnelle : il est opportun de citer des références connues de la culture enseignante (par exemple le Socle commun ou les différents Parcours de l'élève)

II. DEUXIEME PARTIE DE L'ÉPREUVE

1. Difficultés rencontrées par les candidats

- Plusieurs candidats n'ont pas eu le temps de traiter les questions de la partie 2. Les réponses sont en général trop brèves.
- Nombre de candidats ne maîtrisent pas les concepts pédagogiques tels que « programmation », « séquence », « séance », « pluridisciplinarité ».
- Plusieurs éléments du sujet n'ont pas été pris en compte. Par exemple, certains candidats n'ont pas évoqué dans leurs copies les modalités d'évaluation.
- Trop souvent, les deux parties ne sont pas suffisamment distinctes l'une de l'autre : le correcteur doit pouvoir se repérer facilement dans le traitement des questions.
- Les propositions pédagogiques proposées ont souvent manqué de pertinence et/ou de réalisme.

2. Attendus et conseils

- Les deux questions doivent être traitées séparément l'une de l'autre.
- Le vocabulaire didactique et pédagogique doit être maîtrisé (par exemple une « séquence » est constituée de plusieurs « séances »).
- Les candidats faisant preuve de créativité dans l'élaboration de leur programmation sont valorisés.
- Les activités proposées doivent être décrites avec précision, ainsi que leurs modalités d'évaluation.

COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

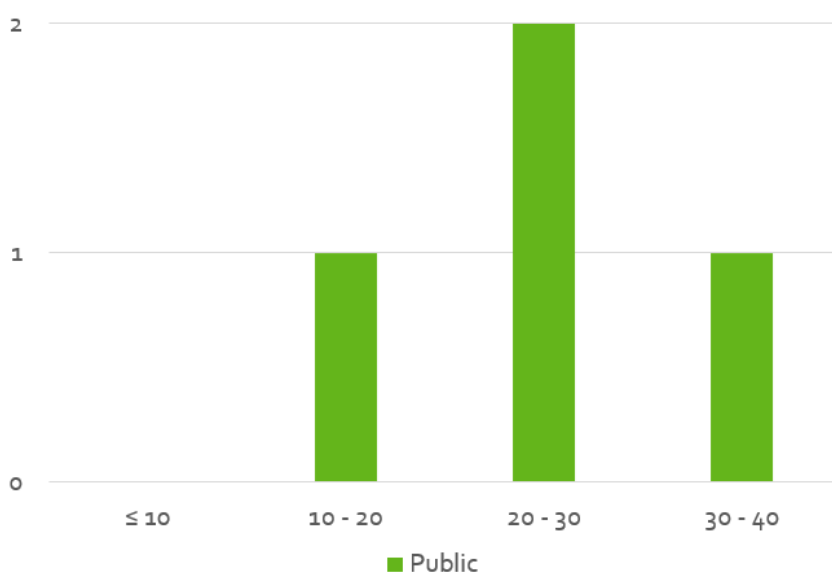
I. ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY

Certains candidats se sont particulièrement distingués par leur maîtrise d'un langage soutenu, tandis que les entretiens variaient considérablement en termes de structure et de niveau de langage d'un candidat à l'autre. Ceux qui ont su intégrer des exemples concrets et des références théoriques pertinentes ont enrichi leur argumentation, captivant ainsi l'attention du jury.

En revanche, certaines prestations ont montré des faiblesses, notamment une focalisation principale sur l'objet d'étude et se limitant parfois à une simple description de leurs expériences ou leurs projets. De plus, bien que certaines approches aient été informatives, elles manquaient de profondeur et de perspective critique, avec des connaissances théoriques non articulées aux pratiques pédagogiques.

Il est essentiel d'adopter une vision critique et réflexive, en prenant du recul sur ses pratiques pour identifier ce qui a bien fonctionné et ce qui nécessite des améliorations. Les candidats doivent également veiller à ne pas se contenter de décrire leurs expériences, mais à expliquer pourquoi certaines approches pédagogiques sont adoptées et comment elles s'inscrivent dans un cadre théorique plus large, afin d'offrir une réflexion cohérente et enrichissante sur leur parcours et leur approche éducative.

Notation /40	Public
Nb présents	4
Nb de notes ≤ 10	0
Nb notes > 10 et ≤ 20	1
Nb notes > 20 et ≤ 30	2
Nb notes > 30 et ≤ 40	1
Moyenne	27,25
Note la plus basse	20
Note la plus élevée	33



II. ÉPREUVE D'ENTRETIEN EN LANGUE POLYNÉSIEENNE

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien en langue polynésienne avec le jury à partir d'un texte ou d'un document sonore (d'une durée d'environ 3 minutes) en langue polynésienne.

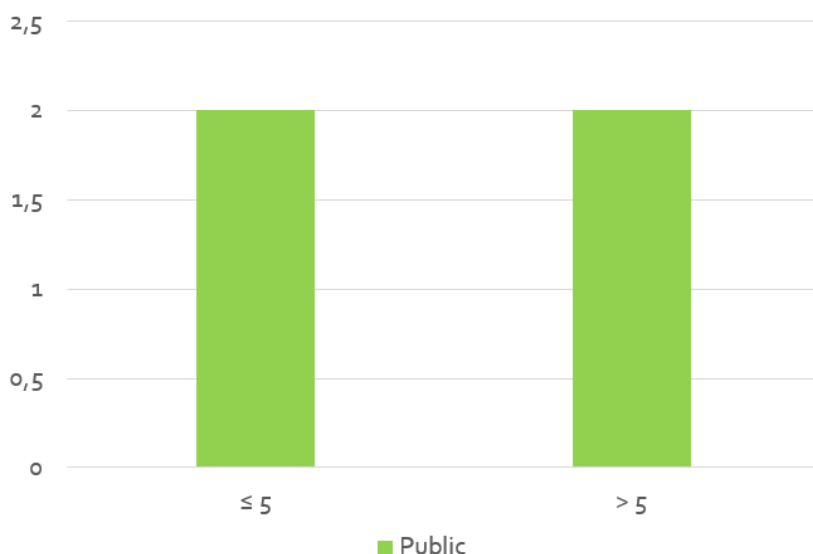
Le niveau attendu à cette épreuve est celui d'un utilisateur B1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

La durée de l'épreuve est de 15 minutes (préparation de 30 minutes). L'épreuve est notée de 0 à 10.

Pour cette session, les 4 candidats admissibles ont choisi le tahitien.

Un seul candidat a fourni une prestation très satisfaisante. Les autres ont été limités par des lacunes et un niveau linguistique insuffisant, les empêchant d'étayer correctement leur propos. Le jury encourage les candidats à préparer avec rigueur et exigence cette épreuve tant au niveau des modalités de présentation (analyse et exploitation pédagogique du support) que celui de la maîtrise linguistique dans la langue cible.

Notation /10	Public
Nb présents	4
Nb de notes ≤ 5	2
Nb notes > 5	2
Moyenne	4,5
Note la plus basse	1,5
Note la plus élevée	8



SUJETS

Les sujets des épreuves d'admissibilité et d'admission sont disponibles en ligne sur la page internet suivante :

<https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/jQtFA94n3njsCdb>

Fait à Papeete, le 27 septembre 2024

Eric SIGWARD,
Président du jury